



CHARTRE DU TOURISME ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE

(Charte de l'ATES reprise par A' Tibo Timon)

Le tourisme est une passerelle entre les cultures, un vecteur de rencontres et un levier de développement. Cependant, il peut aussi engendrer des inégalités, des dérives environnementales et des déséquilibres économiques. Ensemble, les membres de l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (ATES) s'engagent à faire émerger un autre tourisme, qui réponde à la fois aux aspirations des populations d'accueil, au désir de découverte et de partage des voyageurs, et aux enjeux environnementaux et climatiques.

Cette charte définit les engagements essentiels pris par les membres de l'ATES pour une pratique touristique éthique. Ces engagements font l'objet d'une évaluation rigoureuse dans le cadre du Label Tourisme Equitable.

Les engagements du Label Tourisme Equitable

1 - Une gouvernance démocratique et des conditions de travail éthiques

- Les critères de gestion de l'Économie Sociale et Solidaire sont respectés par l'opérateur.
- L'opérateur garantit des conditions de travail dignes et respectueuses ici et là-bas.
- L'opérateur bannit toute forme de discrimination et encourage activement l'égalité femmes-hommes dans l'activité touristique.

2 - Un tourisme de rencontres et d'échanges émancipateurs

- L'opérateur conçoit des séjours en immersion favorisant les rencontres et les échanges entre les voyageurs et la population locale.
- L'opérateur participe à la valorisation des savoir-faire, des modes de vie et de la culture vivante des destinations.
- L'opérateur bannit toute forme de volontourisme et de tourisme humanitaire dans son offre de séjours.

3- Des partenariats équitables et durables

- Une juste rémunération est versée à chaque personne travaillant dans l'accueil des voyageurs, dans le cadre d'un partenariat fondé sur la transparence et la concertation.
- L'opérateur établit des relations durables avec les partenaires, basées sur la solidarité et la coopération.
- L'opérateur promeut les valeurs du commerce équitable auprès des clients et de ses partenaires.

4- Un appui à l'autonomisation et au renforcement des capacités

- L'opérateur coconstruit avec les hôtes des séjours permettant de développer une activité touristique choisie, adaptée à leur réalité.
- L'opérateur soutient les organisations de prestataires et accueillants, et facilite leur autonomisation et leur émancipation.

5- Un développement local et une valorisation des territoires

- L'opérateur encourage l'utilisation de ressources locales, contribuant à stimuler le développement local.
- L'opérateur crée des opportunités pour les acteurs désavantagés par le tourisme conventionnel.

6- Des engagements pour le vivant et pour la solidarité climatique

- L'opérateur concourt à une approche régénératrice de la transition écologique et sociale, protectrice de la biodiversité.
- L'opérateur met en œuvre des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des voyages, contribuant ainsi à la solidarité climatique.

Cette charte est un engagement ferme envers un tourisme équitable, solidaire et durable. Elle guide les actions et les choix de notre réseau, en plaçant l'humain et l'environnement au cœur de notre démarche.

Le tourisme équitable et solidaire n'est pas un simple choix de consommation : c'est un levier de transformation positive, tant pour les populations hôtes que pour les voyageurs.

Signature et date précédées de la mention : « Je m'engage à respecter la présente charte »